

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6d.

BUREAU DE RÉDACTION,
Rue St. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 17 Janvier 1849.

BUREAU DE RÉDACTION,
Rue St. Famille, No. 14.

Littérature Canadienne.

LE PEUPLE

ET
SES BESOINS.
Par J. C. Taché.

INTRODUCTION.

Ce petit livre entrepris sous l'impression d'une pensée morale, paraîtra, peut-être, dans bien des points, une rêverie aux hommes de partis politiques : il paraîtra, sans doute, bien vide et bien creux aux amateurs outrés de canaux et de chemins à lisses ; mais je prie les hommes à études profondes, aux graves pensées, aux chaudes inspirations de vouloir bien mesurer la carrière que parcourent les peuples. D'examiner cette tendance aux richesses et à l'exploitation ; de sonder la profondeur de la plaie sociale causée par ce matérialisme pratique, fruit du scepticisme moral. Après cet examen l'ouvrage pourra paraître médiocre, mais on ne le trouvera pas tout à fait inutile.

Je n'ai eu l'intention de plaire à personne, encore moins d'injurier qui que ce soit ; et je conjure le lecteur de ne faire aucune application personnelle de mes paroles. Personne ici ne sera élevé aux nues, personne ne sera voué à l'exécration et à l'ostracisme.

Je ne me suis attaché à aucun caste ; je ne suis partisan que de mes convictions, et ne suis lié qu'avec ma conscience. Je ne veux être ni le flatteur des grands ni le flatteur du Peuple, pas plus que je ne voudrais être le détracteur de l'un ou des autres.

Exempt des privilèges de la fortune ; éloigné par ma position, ma tendance et mes goûts des calculs du commerce et de l'ambition, je n'ai pu vouloir me tromper ni tromper les autres.

Formant partie du peuple travailleur mes intérêts sont les siens ; soumis aux mêmes causes de bonheur et d'infortune, je n'ai rien à espérer du désordre de la société, rien à craindre d'une agitation qui pourrait être salutaire.

Je n'ai pas cherché dans cet ouvrage à arrondir des périodes, à enchaîner les idées avec ordre ; je n'en avais ni le temps ni le désir : cette œuvre n'est pas faite pour la postérité, mais pour la circonstance : les pensées y sont inscrites telles qu'elles ont surgies, sans ce poli que donne l'art ; mais avec cette franche allure qui caractérise ce qui est naturel.

Grâce à Dieu je n'ai pas perdu les illusions de ma jeunesse et je n'ai pas encore appris à désespérer de la Providence et des hommes. A la vue des maux de la société, en face des événements qui ébranlent le monde, je n'ai pas été tenté un moment de jeter un cri de désespoir ; mais avec Sénèque j'ai répété *Sanabilibus egrotamus malis*.

Nous plantons sur les penchants, escarpés des rives sujettes à l'inondation des rivières, des plantes dont les racines chevelues s'étendent dans le sol et le soutiennent : répandons donc dans le peuple une semence qui y germe et le soutienne

humaine ne peut plus les lui ôter. Car il en est des peuples comme des individus, souvent les uns et les autres négligent le vrai, le bon, pour courir après de brillantes chimères, quelquefois après de brillantes infamies. Les institutions passent, les formes des gouvernements changent, les hommes se succèdent au pouvoir avec rapidité ; mais les habitudes et les principes restent longtemps. Un gouvernement peut quelquefois arracher à un peuple ses droits politiques, il n'est pas en sa puissance de lui enlever sa foi, ses mœurs, son éducation : dans cette lutte, si jamais elle s'engageait, la force morale résilant dans le peuple aurait bientôt usé le gouvernement.

Dans les considérations qui vont suivre, la question sociale l'emportera toujours sur la question purement politique. Au point de vue de l'intérêt public ces questions sont grandes et solennelles ; au point de vue de l'intérêt de parti elles sont restreintes et mesquines.

"Il serait imprudent, dit l'auteur anonyme d'un bel ouvrage, de fermer les yeux sur l'avenir et de mépriser les leçons du passé... La mort peut soustraire un homme aux conséquences de ses actions sur cette terre, les corps politiques ne leur échappent jamais."

Au lieu donc de s'élever à la recherche de ces magnifiques théories que les peuples saisissent avec avidité pour les rejeter ensuite avec mépris à la figure de ceux qui les leur ont données, comme fait l'enfant dégoûté du riche d'un bonbon que lui a donné sa bonne. Efforçons-nous de donner avec abondance au peuple, de ces aliments salubres et fortifiants dont on ne se dégoûte jamais. Elevons le peuple ou laissons-le mourir plutôt que de le laisser s'abaisser. Puisse le monde plutôt que la morale et la charité ; car "malheur au monde à cause de ses scandales."

J'ai cru que des recherches faites en dehors des partis et dans la solitude, loin des centres où s'agitent les passions, en dehors de toute influence étrangère pourraient être utiles à la diffusion de principes avoués et qui ne sont pas nouveaux, mais malheureusement trop souvent oubliés ou méconnus. J'ai jeté mes pensées sur le papier comme elles sont venues ; mais en les relisant, j'en ai retranché plusieurs et je n'ai laissé que ce que, dans le for de ma conscience, j'ai cru pouvoir être utile. Je suis si loin d'avoir la prétention de tout dire ; si éloigné de vouloir paraître tout embrasser, que je m'en suis tenu aux principes généraux, et que j'ai négligé les détails. J'ai tâché d'être clair et précis : mon but est dans ces mots sublimes du plus beau comme du meilleur des livres : *Nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat qui custodit eam*.

S'il résulte pour le public, pour mon pays, quelque bien de cet ouvrage, j'aurai obtenu l'objet que je me suis proposé : s'il n'en résulte aucun, j'en serai mortifié ; s'il en advient pour moi de l'estime j'en serai content, s'il provoque contre moi des attaques et des récriminations, je m'en consolerais.

Le plan de ce pamphlet est calqué, sur l'idée qui l'a suscité, et peut s'exprimer

gouvernements et auxquels tous les citoyens doivent travailler, en suivant ses forces et capacités : c'est ce que je me suis proposé dans ces quelques lignes. Heureux, si dans la mesure qu'il m'est permis d'espérer, je puis obtenir mon but.

Besoins du Peuple dans l'ordre moral.

I.

Les besoins du peuple dans l'ordre moral viennent du mal moral existant et qu'il faut guérir, des dangers auxquels un peuple est exposé dans ses mœurs, dangers qu'il faut prévenir. Il est admis que notre population est une des plus morales ; malgré cela il y a beaucoup à faire et surtout beaucoup à conjurer. Examinons donc quels sont les maux dont nous souffrons et cherchons en le remède, en autant qu'il peut être entre les mains de notre gouvernement.

Trois causes surtout entraînent la démoralisation chez les peuples ; l'irréligion, l'intempérance et la misère. Tous les peuples, à des degrés différents souffrent de ces causes.

Il fut des temps malheureux où l'irréligion soutenue par des génies puissants disputait à la sainte doctrine l'empire des intelligences. Ces temps ne sont plus ; les peuples éclairés par leurs maîtres reviennent au pied de cette croix que l'impitoyable avait voulu renverser, pour lui demander un baume à leurs maux, une espérance après le naufrage. Mais lisons plutôt ces mots arrachés par l'évidence au préjugé vaincu sous le poids des événements récents de l'Europe : "La religion qui vint et qui dit : il n'y a qu'un Dieu ; il a souffert lui-même, souffert pour nous sur une croix, subjugué les hommes, en répandant à leur raison par l'idée de l'unité de Dieu, en touchant leur cœur par la déification de la douleur."

L'irréligion systématique avec ses maîtres et ses docteurs, ses écoles et ses livres n'existe pas en Canada. C'est à peine si de temps à autres, quelques furtives déclamations échappent à quelques jeunes adeptes ; encore, ces productions sont-elles, pour la plupart inoffensives, et il serait inutile de les remarquer si les symptômes les plus insignifiants d'un grand mal n'étaient à craindre. Aussi quelles excuses aurait la jeunesse canadienne si elle était irréligieuse ? Les coryphées de la philosophie du 18ème siècle pouvaient accuser la tyrannie des rois, l'asservissement des peuples, auxquels pourtant la religion seule pouvait alors ; ils pouvaient accuser l'intolérance de l'inquisition, la licence du haut clergé. Les élèves de cette école peuvent alléguer la force des préjugés de l'enfance le vice de leur éducation ; mais le jeune homme ici, nourri, bercé dans le sein de l'Eglise, ayant eu plus tard sous les yeux le spectacle de la décadence de cette secte, caduque avant le temps, et des suites désastreuses de ses doctrines, ne peut s'en prendre de son incrédulité, qu'à la faiblesse de son intellect ou à une démoralisation précoce.

Dans la jeunesse de nos chantiers et de nos pêcheries du Golfe, car c'est la jeunesse qui par son imprévoyance, est la plus exposée, et dans les nouveaux éta-

res ? Ces modestes temples et ces pauvres missionnaires demandent si peu ! Les miettes qui tombent de la table somptueuse des officiers de l'État suffiraient à leurs besoins.

Pourquoi la législature au milieu des prix à décerner dans un concours annuel qu'il faut établir si l'on veut donner l'essor à une littérature nationale, n'en fixerait-elle pas un pour le meilleur ouvrage, soit de haute morale chrétienne, ou dans le genre qui convient aux livres populaires. On ne s'imaginerait pas le bien immense qui serait produit dans toutes les classes de la société et de quelle noble émulation on enflammerait la jeunesse instruite, quelle belle tendance on donnerait à notre littérature. Car les principes de cette morale sont si beaux, si touchants, si loin de l'esprit des orgueilleux sophistes et de leurs adeptes des ruisseaux : ils ne se réservent point comme les uns pour les hautes intelligences et ils ne descendent pas comme les autres aux régions inférieures pour dire à des hommes qui ont oublié la noblesse de leur origine et de leur fin ; vous valez mieux que celui-là. Ces doctrines sont pour les mains des petits enfants dont elles commandent le respect ; pour les aigles de la pensée dont elles étonnent et déconcertent le savoir ; pour l'homme avili afin de lui dire : relève-toi ; pour l'orgueilleux afin de lui dire : ne te relève pas, mais descends dans ton cœur ; pour le riche afin de faire de lui une providence pour le pauvre ; pour celui-ci afin de lui faire un Ange de patience et de résignation.

Quand à l'éducation morale du peuple, en tant que subordonnée à l'action du gouvernement, elle est si étroitement liée avec l'instruction, que l'une ne peut être séparée de l'autre ; réunies, elles constituent le premier besoin d'un peuple. Elles seront l'objet d'un article spécial.

(A continuer.)

Avis aux Retardataires.

Nous prions ceux de nos abonnés, dont la 1ère année de souscription à notre journal est expirée le 18 Déc. dernier, de vouloir bien nous faire parvenir au plutôt ce qu'ils nous doivent. Nous leur conseillerons en même temps de nous payer d'avance le montant pour l'année qui vient de commencer, formant pour les deux années \$5 ; ils éviteront par ce moyen double dépense pour frais de postage, et se conformeront tout à la fois, à nos conditions.

ANNONCES NOUVELLES.

Société de Discussion de Québec.
Magasin à louer.—P. V. Bouchard.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 17 JANVIER 1849.

L'European Times et quelques journaux français que nous avons reçus par le sac aux lettres apporté à Québec, lundi dernier, ont été de commencer

Nombre d'électeurs qui ont voté, 7,426,252

Majorité des votes donnés,	3,713,127
Louis Napoléon.	5,534,520.
Cavaignac.	1,448,302.
Ledru-Rollin.	371,431.
Raspail.	36,964.
Lamartine.	17,914.
Changarnier.	4,687.
Pour d'autres candidats.	12,434.
	7,426,252.
Votes illégaux.	23,219.
Grand total.	7,449,471.

Le 20 décembre, M. Waldeck Rousseau rapporteur de la Commission chargée d'examiner le résultat des procès-verbaux de l'élection du président de la république, soumet à l'Assemblée le résultat du dépouillement des votes que nous avons donné plus haut.

M. le général Cavaignac, monte à la tribune, et dit :—

J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que le ministère vient de me remettre à l'instant sa démission. Elle est venue également arriver entre les mains de l'Assemblée tous les pouvoirs qu'elle m'a confiés. L'Assemblée comprendra quel est le sentiment de reconnaissance que je ressens de toute sa confiance et de toutes ses bontés pour moi. (Marques unanimes d'assentiment.—Longs applaudissements.)

M. le Président met aux voix les conclusions de la commission ; elles sont adoptées à la presque unanimité. L'extrême gauche ne vote pas ; aucun membre ne se lève à la contre-épreuve.

M. le Président. En conséquence du vote de l'Assemblée nationale : Acté que le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, remplissant toutes les conditions d'éligibilité fixées par l'article 44 de la constitution ; attendu que par suite du scrutin ouvert dans toute l'étendue de la république, le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte a réuni la majorité absolue des suffrages ; vu les articles 47 et 48 de la constitution ; l'Assemblée nationale le proclame président de la république française, depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche de mai de l'année 1852.

J'invite le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte à monter à la tribune pour prêter le serment exigé par la constitution.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, placé à côté de M. Odilon Barrot, monte à la tribune. Il est vêtu de noir, et porte la grande décoration de la Légion d'honneur.

M. le Président. Je vais lire la formule du serment :

"En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la constitution."

M. Louis-Napoléon Bonaparte, d'une voix ferme et la main étendue : Je le jure !

M. le Président. En présence de Dieu, et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale donne acte au président de la république du serment qu'il vient de prêter. Ordonne que le serment sera inséré au procès-verbal et dans le *Moniteur*, et qu'il sera publié et affiché.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république.

"Citoyens représentants, les suffrages de la nation, le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future et me tracent mes devoirs.

"Je regarderai comme ennemis de la patrie tous ceux qui tenteraient, par les voies illégales, de changer la forme du gouvernement que vous avez établi. (Très-bien ! très-bien !)

"Entre vous et moi, il ne peut y avoir de dissensions ; je veux, comme vous, asséoir la base de ce peuple sur des bases solides ; je veux le bien-être d'une si grande marque de confiance.

"La politique de la France doit être la paix à l'extérieur et l'esprit de conciliation à l'intérieur. J'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, qui, partis d'origines diverses, sont une garantie de conciliation.

"Je dois remercier le pouvoir qui se retire des efforts qu'il a faits pour maintenir l'ordre. La conduite du général Cavaignac a été digne de son caractère et du mandat que l'Assemblée lui avait confié. (Très-bien ! très-bien !)

"Notre gouvernement ne sera ni stotiste, ni réactionnaire ; nous serons les hommes du pays, et nous espérons que, Dieu aidant, si nous ne faisons pas de grandes choses, nous tâcherons d'en faire de bonnes." (Marques unanimes d'assentiment.)

M. les représentants se lèvent en masse, en criant : Vive la république !

M. le président de la république descend de la tribune et se dirige vers la troisième section de gauche, où est allié siéger le général Cavaignac ; il s'approche de lui et lui serre affectueusement la